



Combien vous coûte votre notaire?



La somme que l'on verse au notaire, que l'on nomme communément et improprement « frais de notaire » comprend en réalité : les taxes reversées au Trésor Public, les déboursés, et la rémunération au titre du service notarial (charges de l'office notarial, collaborateurs et notaires)

Composition des "frais de notaires" :

1- Les **taxes (env. 8/10e des frais)**, qui vont à l'Etat et aux collectivités locales) : ce sont les sommes que le notaire est tenu de percevoir et de reverser à l'Etat pour le compte de son client. Elles varient suivant la nature de l'acte et la nature du bien.

2- Les **déboursés (1/10e)** : ce sont les sommes acquittées par le notaire pour le compte de son client et servant à rémunérer les différents intervenants et/ou à payer le coût des différents documents, ainsi qu'à régler les frais exceptionnels engagés à la demande du client (ex. certains frais de déplacement).

3- La **rémunération du service notarial** à proprement parler (**1/10e environ**).

La rémunération du notaire est déterminée par le décret du 8 mars 1978, modifié.

Ce texte fixe un tarif **obligatoire**, variable suivant les actes.

Le décret prévoit également des honoraires libres dont le montant est convenu entre le notaire et son client.

Avant la signature, votre notaire vous indique une évaluation de l'ensemble des frais et rémunération.

Il est tenu de vous demander une provision dont il vous donne un reçu.

A l'issue des opérations, votre notaire vous remet un relevé détaillé faisant ressortir sa rémunération, les débours effectués et les taxes perçues.

TARIF REGLEMENTAIRE (TTC)

- Donation entre époux :361,81€*
- Testament authentique :182,20€*
- Contrat de mariage :390,34€*
- PACS :447,07€*
- Mandat de protection future :330,63€*
- Procuration authentique :78,96€*

* sous réserve de particularité du dossier et honoraires de conseils.

HONORAIRES LIBRES (TTC)

- Consultation juridique :96,00€
- Testament olographe :30,00€
- Expertise immobilière** :
 - avis de valeur :240,00€
 - expertise détaillée :480,00€** : sur devis au-delà de 25,00kms ou immeuble particulier (domaine, immeuble commercial...)
- Certification signature :20,00€
- Bail d'habitation :
 - non négocié : à déterminer en fonction du loyer supporté moitié bailleur / locataire
 - négocié : 2 mois de loyer supportés moitié bailleur / locataire
- négociation immobilière : 6% avec un minimum de 600,00€
- Frais de recherches et copies d'acte : 1€/page avec minimum 15,00€ (sur devis au-delà de 100 pages)
- Attestation (véhicule, certificat hérédité, attestation de propriété) :20,00€